

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent règlement encadre la mise à disposition temporaire de matériel de sonorisation, jeux de lumière, vidéoprojecteurs et accessoires par **SARL ITCOMPUTER (FiestaLocation) siège social au 5, Rue René Vézard 61700 Domfront-en-Poiraise**. La location est consentie à titre personnel au locataire et ne peut être ni cédée, ni sous-louée.

ARTICLE 2 – FORMATION DU CONTRAT

La réservation devient ferme et définitive uniquement après réception :

- du règlement de la location,
- du chèque de caution,
- d'une pièce d'identité valide,
- d'un justificatif de domicile.

L'ordre des chèques doit être libellé exclusivement à : **SARL ITCOMPUTER**. Toute réservation incomplète ne pourra être garantie.

ARTICLE 3 – ÉTAT DU MATÉRIEL

Le matériel est contrôlé avant chaque départ. Le locataire reconnaît recevoir un matériel en bon état de fonctionnement, propre et complet. Toute anomalie doit être signalée immédiatement lors du retrait ou de la livraison. À défaut de réserve écrite, le matériel est réputé conforme.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ ET UTILISATION

Le locataire est gardien juridique du matériel pendant toute la durée de la location. Il en assume l'entière responsabilité jusqu'à restitution complète. Le locataire s'engage à :

- utiliser le matériel conformément aux consignes données,
- ne pas modifier les branchements internes,
- ne pas ouvrir les appareils,
- ne pas exposer le matériel à l'humidité, pluie ou conditions inadéquates.

Toute dégradation résultant :

- d'une mauvaise manipulation,
- d'un choc,
- d'un branchement incorrect,
- d'une surtension électrique,
- d'une utilisation non conforme,
- d'un transport inadapté,

sera intégralement à la charge du locataire.

ARTICLE 5 – PANNE TECHNIQUE

En cas de panne indépendante de toute faute du locataire, la réparation relève de SARL ITCOMPUTER. Toutefois, SARL ITCOMPUTER ne garantit pas l'existence d'un service d'intervention sur site pendant la location. Aucune indemnisation pour préjudice indirect (perte d'exploitation, interruption d'événement, etc.) ne pourra être réclamée.

ARTICLE 6 – CAUTION

Un chèque de caution est exigé pour toute location, quelle que soit sa durée. La caution pourra être :

- encaissée partiellement en cas de dégradation,
- encaissée totalement en cas de perte, vol ou destruction,
- complétée si le montant des dommages dépasse le montant de la caution.

La restitution intervient après contrôle complet du matériel.

ARTICLE 7 – VOL, SINISTRE ET FORCE MAJEURE

En cas de :

- vol,
- incendie,
- dégât des eaux,
- détérioration majeure,
- disparition du matériel,

la responsabilité financière du locataire est engagée.

Il appartient au locataire de vérifier sa couverture d'assurance responsabilité civile.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ ET RESTITUTION

Le matériel doit être restitué :

- propre,
- complet,
- dans ses pochettes ou housses d'origine.

Un forfait nettoyage de **40 €** sera appliqué en cas de restitution dans un état anormalement sale.

ARTICLE 9 – LIVRAISON ET INSTALLATION

Lorsque l'option livraison / installation est choisie :

- le matériel est installé par SARL ITCOMPUTER,
- un horaire est communiqué au locataire,
- la mise en service est effectuée en présence du client.

La responsabilité du matériel est transférée au locataire à compter de la fin de l'installation. En cas d'absence du client à l'horaire convenu, la prestation pourra être annulée sans remboursement. La livraison n'inclut pas de présence technique pendant l'événement, sauf accord spécifique écrit.

ARTICLE 10 – RESTITUTION ET RETARD

Pour les locations week-end : → Restitution le lundi entre 9h et 12h.

Pour les locations en semaine : → Restitution le lendemain, selon horaire convenu.

Tout retard entraînera la facturation d'une journée supplémentaire au tarif en vigueur.

ARTICLE 11 – ANNULATION

En cas d'annulation par le locataire :

- Si l'annulation intervient **plus de 10 jours avant la date de réservation**, celle-ci peut être effectuée **sans aucun frais** et les sommes versées sont intégralement remboursées.

- Si l'annulation intervient **dans un délai de 10 jours ou moins avant la date de réservation**, le montant de la location reste acquis au loueur.

- La caution, quant à elle, est restituée.

Caution remise à SARL ITCOMPUTER :

(Merci de cocher la ou les case(s) correspondant à votre caution. Vous pouvez vous aider des références (Exemple : Réfs « S01/L01/SL01/IDJ01/A01 » mentionnées dans l'e-mail reçu.)

Pack SONO (Sans Jeux de lumière)	Tarifs	Cautions	Réfs	
Location SONO Pack ECO (1x 1000W)	60 €	400 €	S01	☐
Location SONO Pack 1 (2x 1000W)	90 €	800 €	S02	☐
Pack Jeux de lumière (Sans SONO)	Tarifs	Cautions	Réfs	
Location Jeux de lumière Pack ECO	50 €	350 €	L01	☐
Location Jeux de lumière Pack 1	60 €	450 €	L02	☐
Location Jeux de lumière Pack 2	70 €	550 €	L03	☐
Location Jeux de lumière Pack 3	80 €	650 €	L04	☐
Location Jeux de lumière Pack 4	100 €	850 €	L05	☐
Location Barre de lumière Jeux de lumière Pack 1	70 €	500 €	L06	☐
Location Barre de lumière Jeux de lumière Pack 2	80 €	600 €	L07	☐
Pack Jeux de lumière et SONO	Tarifs	Cautions	Réfs	
Location Jeux de lumière et SONO Pack ECO 1000W	100 €	750 €	SL01	☐
Location Jeux de lumière et SONO Pack 1 (2x 1000W)	130 €	1 250 €	SL02	☐
Location Jeux de lumière et SONO Pack 2 (2x 1000W)	140 €	1 350 €	SL03	☐
Location Jeux de lumière et SONO Pack 3 (2x 1000W)	150 €	1 450 €	SL04	☐
Location Jeux de lumière et SONO Pack 4 (2x 1000W)	170 €	1 650 €	SL05	☐
Location Barre de lumière et SONO Pack 1 (2x 1000W)	140 €	1 300 €	SL06	☐
Location Barre de lumière et SONO Pack 2 (2x 1000W)	150 €	1 400 €	SL07	☐
Pack iDJ Virtuel (Boîte à musique)	Tarifs	Cautions	Réfs	
Location iDJ Virtuel et SONO (2x 1000W)	180 €	1 450 €	IDJ01	☐
Location Jeux de lumière, SONO et iDJ Virtuel Pack 1 (2x 1000W)	240 €	1 900 €	IDJ02	☐
Location Jeux de lumière, SONO et iDJ Virtuel Pack 2 (2x 1000W)	250 €	2 000 €	IDJ03	☐
Location Jeux de lumière, SONO et iDJ Virtuel Pack 3 (2x 1000W)	260 €	2 100 €	IDJ04	☐
Location Jeux de lumière, SONO et iDJ Virtuel Pack 4 (2x 1000W)	280 €	2 300 €	IDJ05	☐
Location Barre de lumière, SONO et iDJ Virtuel Pack 1 (2x 1000W)	250 €	1 950 €	IDJ06	☐
Location Barre de lumière, SONO et iDJ Virtuel Pack 2 (2x 1000W)	260 €	2 050 €	IDJ07	☐
Autres Options ou à la pièce	Tarifs	Cautions	Réfs	
Location Vidéoprojecteur	45 €	500 €	A01	☐
Location Ecran de projection 160x160 (1)	15 €	100 €	A02	☐
Location 1x Micro sans fil (2)	20 €	150 €	A03	☐
Location 2x Micro sans fil (2)	40 €	300 €	A04	☐
Location Machine à fumée (3)	25 €	150 €	A05	☐
Location Jeux de lumière à LED à la pièce	20 €	120 €	A06	☐
Location LASER à la pièce	25 €	150 €	A07	☐
Location pied pour jeux de lumière	20 €	110 €	A08	☐
Location MINI LASER pour mur (4)	10 €	50 €	A09	☐
Bluetooth pour Enceinte	10 €	50 €	A10	☐

(1) L'écran de projection ne peut être loué seul, uniquement avec le vidéoprojecteur. (2) Le micro sans fil ne peut être loué seul, uniquement avec une SONO. (3) La machine à fumée ne peut être louée seule, uniquement avec un pack jeux de lumière. (4) Le MINI LASER en option avec un pack jeux de lumière est facturé 6 € TTC au lieu de 10 € TTC.

Documents obligatoires à fournir :

- Une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).
- Un justificatif de domicile du garant de la caution. L'adresse figurant sur le justificatif doit correspondre à celle indiquée sur le chèque de caution (Exemples : facture EDF, quittance de loyer, avis de taxe d'habitation, etc.).
- Le présent règlement de location, à lire attentivement, à dater et signer, avec la mention manuscrite « **Lu et approuvé** », et vos initiales apposées sur chaque page.

Règlement à lire, mention « Lu et approuvé », dater et signer :